

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ECOFI ZONE EURO

**Code ISIN :** FR0010485524

**FIA soumis au droit français**

**Société de gestion :** ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

### Objectif et politique d'investissement

De classification « actions des pays de la zone Euro », le FCP est un nourricier du fonds « Ecofi Actions Rendement Euro » (parts C). Son actif est composé en quasi-totalité et en permanence de parts de son FIA maître et à titre accessoire de liquidités. La performance du nourricier sera inférieure à celle de son FIA maître en raison de ses propres frais de gestion.

Le nourricier a les mêmes caractéristiques que le maître, soit :

*De classification « actions des pays de la zone Euro », le FCP a pour objectif d'optimiser, sur un horizon de 5 ans, la performance d'un portefeuille géré de manière discrétionnaire et essentiellement orienté sur les valeurs de rendement.*

*Au regard du caractère discrétionnaire du portefeuille, la gestion du FCP ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le FCP ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini. Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice Euro Stoxx (cours de clôture et dividendes réinvestis), cet indice représente des sociétés à grande, moyenne et petite capitalisation de 11 pays de la zone euro.*

*L'univers d'investissement du FCP est filtré en amont selon les principes de notre gestion ISR dite « ISR Responsable ».*

*Le processus ISR repose sur deux filtres successifs :*

*(i) L'évaluation de la performance ESG (i.e. critères « environnementaux, sociaux et de gouvernance ») des émetteurs (par exemple pour les entreprises : politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes ; pour les Etats : ratification des conventions internationales environnementales, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies, taux de chômage, taux de scolarisation, libertés politiques), incluant la surpondération des indicateurs quantitatifs et de ceux de la « Touche ECOFI » en lien avec les valeurs du Groupe Crédit Coopératif (pour les entreprises : équilibre des pouvoirs, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale et diversité/égalité des chances ; pour les Etats : efficacité gouvernementale, prévention et lutte contre la corruption, égalité hommes-femmes, dépenses publiques en santé et éducation). Cette note est comprise entre 0 et 10 et l'univers des émetteurs notés est décomposé en déciles : à chaque émetteur est donc attribué un numéro de décile en fonction du classement de sa notation ESG dans l'univers des émetteurs notés;*

*(ii) L'évaluation des controverses ESG auxquelles les émetteurs non étatiques font face. Ces controverses sont classées et évaluées sur une échelle de 1 à 5. Ce filtre « ISR Responsable » conduit à limiter l'investissement dans les émetteurs non notés ou mal notés sur leur performance ESG (note ESG comprise entre les déciles 8 et 10) ou faisant l'objet de fortes controverses (niveau 4) en cantonnant leur poids dans le portefeuille (cantonnement à 30% du portefeuille). Les émetteurs en controverses de niveau 5 sont exclus.*

*Il conduit également à exclure les investissements en titres émis par des Etats considérés par le Crédit Coopératif comme ayant un cadre réglementaire insuffisant et désignés couramment comme des « paradis fiscaux et judiciaires ». Au sein de l'univers ainsi filtré, la stratégie de gestion est discrétionnaire et vise à rechercher une performance à travers des investissements en actions, rigoureusement sélectionnées par l'équipe de gestion (« stock picking »). La sélection des titres repose sur l'appréciation des fondamentaux de la valeur par l'équipe de gestion et une analyse de la rentabilité espérée de l'investissement*

*par rapport aux risques inhérents à la société : ratios financiers, business-model, qualité de la technologie, positionnement concurrentiel, perspectives de croissance, qualité du management. Les émetteurs retenus sont les entreprises dont l'objectif est de servir à leurs actionnaires des revenus à la fois réguliers sous forme de dividendes et significatifs par rapport à leur valorisation boursière et capables de générer un important cash-flow opérationnel.*

*Une fois les valeurs présélectionnées au niveau européen, les gérants étudient les dossiers des entreprises par secteurs d'activité et décident de prendre des positions selon les opportunités du marché. Le FCP est en permanence exposé, à 60% minimum de son actif net, aux marchés des actions des pays de la zone Euro en privilégiant les grandes valeurs. Les actions éligibles sont celles qui sont émises par les entreprises constituant les grandes et moyennes capitalisations boursières négociées sur les marchés réglementés des pays de la zone Euro, sur tous secteur d'activités, sans préférence ni exclusion. Le FCP est investi, en permanence, à hauteur de 75% minimum de son actif net en titres ou droits éligibles au PEA. Le FCP a la faculté d'investir le portefeuille en titres émis par des Etats de la zone Euro (dont des titres du Trésor français : BTF, BTAN, et OAT), soit en période de mauvaise orientation des marchés actions en vue d'améliorer la régularité des revenus, soit pour les besoins de la gestion de la liquidité du portefeuille. La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre « 0 » et « + 1 ».*

*Le FCP peut avoir recours à des contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur les marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Ces interventions sont destinées à couvrir ou exposer le portefeuille au risque actions dans la zone géographique, sans rechercher une surexposition.*

*Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP aura recours à titre accessoire à des dépôts et des opérations d'emprunts d'espèces, et, dans la limite de 10% de son actif net, à des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA de droit français relevant des classifications AMF « monétaire court terme » ou « monétaire ». Ces OPC peuvent être gérés ou promus par Ecofi Investissements ou l'une de ses filiales. Par ailleurs, dans la même limite de 10% de l'actif net, des investissements en parts ou actions d'OPC français ou étrangers répondent aux critères fixés par l'article R. 214-13 du code monétaire et financier et offrent une exposition action et sont gérés par Ecofi Investissements, l'une de ses filiales ou encore par une société de gestion tierce, y compris de type trackers (fonds indiciels cotés) orientés sur les marchés actions, sont possibles pour compléter l'exposition du FCP. A titre accessoire le FCP pourra réaliser des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titre.*

**Affectation des sommes distribuables :**

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

La valeur liquidative est établie quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré à PARIS. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées à 10h00 et exécutées à cours inconnu (soit sur la base des cours de clôture du jour), dans un délai d'un jour de bourse ouvré à Paris suivant celui de l'évaluation.

catégorie 6 en raison de son exposition discrétionnaire aux marchés d'actions dont le profil de rendement /risque est élevé.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du FIA maître, dans lequel est investi le FCP, sont expliquées dans la partie conditions de souscriptions et de rachat de son prospectus.

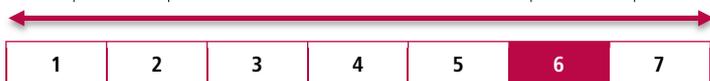
**Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :** Néant.

## Profil de risque et de rendement

### Indicateur de risque

A risque plus faible,  
rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus élevé



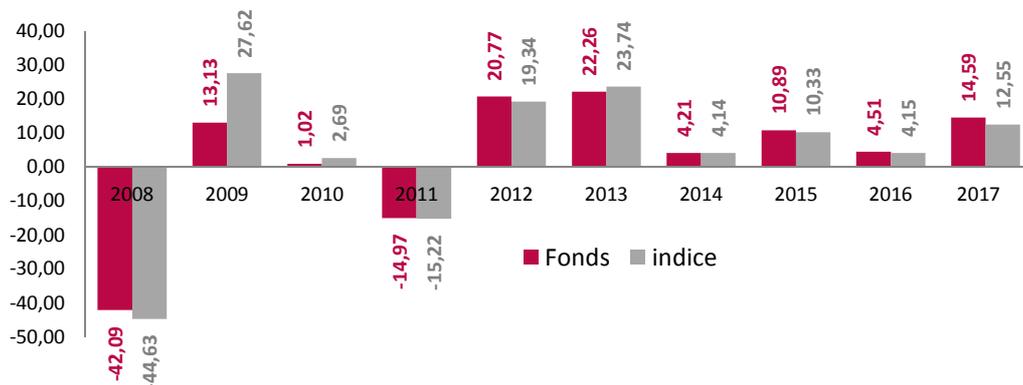
L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,00% TTC maximum	Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Frais de sortie	Néant	Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	1,60% TTC	Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
		Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique Frais et Commissions du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet <a href="http://www.ecofi.fr">www.ecofi.fr</a>

## Performances passées



Indicateur de référence a posteriori : Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis). Code bloomberg : SX5E  
 Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.  
 La performance du FIA est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.  
 Les performances présentées dans le graphique ci-dessus le sont toutes charges incluses.  
 Le FIA a été créé le 02/07/2007. La devise de référence est l'euro.

## Informations pratiques

- **Nom du dépositaire :** CACEIS BANK
- **Forme juridique:** FCP
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA :** le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS- Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr).
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion ([www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)).
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- **Politique de rémunération :** les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.06 Fax : 01.44.88.39.39 email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr) ou sur son site internet.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.
- Le FCP n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person », selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

**La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.**

**Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**ECOFI INVESTISSEMENTS est agréée par la France et réglementée par l'AMF.**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/01/2018.**